

RETOUR FCPE sur le Conseil d'école 3

Consultez les liens sur monecolevoltaire.org

CLASSE	CP	CE 1	CE 2	CM 1	CM 2	CLIS 1
EFFECTIFS	71 élèves	58 élèves	51 élèves	43 élèves	58 élèves	12 élèves
CLASSE CLASSES	3	2	2	2	2	1



Notre école accueillait 2 classes pour l'inclusion scolaire (CLIS) d'enfants en situation de handicap. Une [CLIS 1](#) et une [CLIS 3](#), unique classe de ce type du 92, que l'Académie de Versailles a décidé de fermer (voir [ICI](#)). Les parents de notre école se sont mobilisés pour le maintien de la CLIS 3 en adhérant majoritairement à [La lettre ouverte](#) adressée au Premier Ministre, au Ministre de l'Éducation, des handicapés ainsi qu'aux responsables politiques de notre Département.

Notre indignation a été relayée auprès du directeur d'Académie Edouard Rosselet par la FCPE 92, le Député-Maire André Santini (voir [ICI](#)) et par le Sénateur des Hauts de Seine, Philippe Kaltenbach (voir [ICI](#)).

COMMENTAIRE FCPE

Si les résultats espérés ne sont malheureusement pas au rendez-vous, la CLIS 3 et les difficultés de la scolarisation des enfants en situation de handicap dans le 92 auront gagné en visibilité grâce à votre mobilisation et à votre soutien.

STRUCTURE DE L'ÉCOLE

- Mr Pierre Burnichon est nommé directeur. Il bénéficiera d'une demi-décharge pour assurer la direction administrative de l'école Voltaire et assurera un demi-poste d'enseignant dans notre établissement.
- Pour compléter le mi-temps de Mme Bazire, de Mr Burnichon et le trois quart temps de Mr Beaume des enseignants seront nommés à titre provisoire, c'est-à-dire à l'année. Ils ne seront connus qu'à la rentrée, les affectations (nominations) se faisant entre juillet et septembre.

RAPPEL FCPE : [François Beaume](#) est maître formateur. Il bénéficie de ce fait d'une décharge d'une journée hebdomadaire pour assurer ses fonctions auprès des étudiants, nos futurs enseignants.

- L'affectation par classe seront affichées la veille de la rentrée, soit le 3 septembre.

COMMENTAIRE FCPE

En raison de la fermeture de la CLIS 3, notre école perd sa décharge totale pour sa gestion pédagogique et administrative.

Estimant ne plus pouvoir faire son travail dans de bonnes conditions, Mme Burnichon a décidé de prendre sa retraite (voir [ICI](#)).

ORGANISATION PÉDAGOGIQUE



Stages de remise à niveau pour les CM1 et les CM2 durant l'été

- Ils auront lieu du 9 au 13 juillet et du 27 au 31 août 2012 de 9H à 12H à l'école Voltaire. La mise en place de ces stages dépend du nombre d'enseignants volontaires pour leur encadrement. Cette année, il n'y a pas d'enseignant volontaire sur l'école Voltaire pour les encadrer.
- Les élèves sont inscrits sur proposition de leur enseignant. Le nombre d'enfants de Voltaire concernés cette année est de 10 en CM1 et 9 en CM2. Ce stage leur permettra, à la fin des vacances d'être « relancés ».

La FCPE demande si un Bilan de ce stage est proposé aux parents ? Il peut l'être mais sur demande des parents (voir notre commentaire ci-contre).

COMMENTAIRE FCPE

Ces stages se déroulent en petits groupes, sur trois heures quotidiennes pendant cinq jours, en français et en mathématiques. Ils sont animés par des enseignants volontaires, qui sont rémunérés en heures supplémentaires.

À la fin d'un stage, les progrès de chaque élève sont évalués et **doivent** être transmis à son enseignant et à sa famille.

Prise en charge par l'Éducation nationale des enfants en grande difficulté scolaire

QUESTION FCPE Pour l'an prochain, sachant que le RASED est peu implanté sur la commune, les enseignants feront-ils des demandes d'aides spécialisées pour les enfants en difficultés scolaires persistantes ?

RAPPEL FCPE : En effet, les enseignants parfois découragés par le démantèlement du RASED ne voyaient pas l'utilité de remplir des demandes qui avaient, selon eux, peu de chance d'aboutir. Or si les demandes ne sont pas faites par les enseignants ou les parents (voir [ICI](#)), l'Inspection ne peut connaître les besoins réels en aides spécialisées.

- Les demandes seront faites pour justifier les besoins en personnel.
- La FCPE Voltaire informe le CE que la FCPE 92 a obtenu de l'Académie de Versailles la nomination d'un maître G sur Issy-les-Moulineaux. Le réseau sera ainsi complet (voir [ICI](#)).
- Mme Sacco précise que les maîtres E apporteront leur expertise aux enseignants en **intervenant prioritairement en classe ou auprès de petits groupes**, sans exclure d'autres formes d'interventions.

RAPPEL FCPE : Les maîtres spécialisés du RASED, en intervenant en classe auprès des élèves en difficultés pourront transmettre aux enseignants des méthodes qui leur permettront de poursuivre leur travail en classe tout au long de l'année, en attendant l'augmentation de leurs effectifs.

COMMENTAIRE FCPE

La FCPE se félicite de la mobilisation solidaire des parents en faveur de la lutte contre l'échec scolaire.

Un maître G sera nommé pour que l'équipe RASED soit au complet à Issy à la rentrée.

Le commentaire de Mme Sacco, l'Inspectrice d'Issy, a été rajouté post CE au compte rendu. En effet, l'équipe pédagogique n'avait pas été informée de nouvelles modalités d'intervention des maîtres RASED, évoqués lors d'une entrevue avec la FCPE.

DEVOIRS À LA MAISON OU À L'ÉTUDE DU SOIR

Les devoirs à la maison : donner un rôle pédagogique aux parents d'élèves ?

QUESTION FCPE : Qu'attend-on des parents : qu'ils veillent à ce que les devoirs soient faits ? Ou que les devoirs soient corrigés ? Même question pour l'Étude surveillée : quelle feuille de route pour les intervenants ?

- Les devoirs doivent être faits à la maison. Quand vous voyez que votre enfant se trompe, vous intervenez comme co-éducateur.
- Les responsables de l'étude doivent corriger les devoirs s'ils en ont le temps.
- Lors de la réunion de rentrée, les enseignants expliciteront aux familles leurs attentes concernant les devoirs. Un conseil de cycle sera consacré à ce sujet.
- Pour les parents en difficulté pour le suivi leur enfant, l'enseignant propose que celui-ci reste à l'étude.

La FCPE regrette que les devoirs soient source d'inégalité.

Outre les inégalités des aides, l'élève peut être confronté à la maison à des oppositions de méthode entre les parents et les enseignants (par exemple, les techniques opératoires).

RAPPEL FCPE : La FCPE ne partage pas la définition donnée ici de la «co-éducation». Les parents ne sont pas des enseignants et inversement. La question posée ici est précisément celle d'une définition du domaine de compétences de chacune des parties.

L'évolution des rythmes devrait permettre de trouver une solution à la question des devoirs qui seraient faits sur le temps scolaire, encadrés par les enseignants (voir [ICI](#)).

COMMENTAIRE FCPE

Les habitudes de travail sont très importantes. Ainsi, veiller à ce que les devoirs donnés par les enseignants sont faits par l'enfant relève de la responsabilité des parents.

En revanche, l'aide pédagogique à un enfant qui rencontre des difficultés à faire un exercice ne peut relever de la compétence des parents (voir [ICI](#)).

Nous notons avec satisfaction que cette question fera l'objet d'un conseil de cycle entre enseignants.

POIDS DU CARTABLE

QUESTION FCPE Les cartables sont toujours très lourds parce que remplis de fournitures qui ne sont pas toujours nécessaires pour les devoirs du soir.

N'y a-t-il pas possibilité d'optimiser le cartable chaque soir en fonction des devoirs demandés ?

Les enseignants veillent à ce que les enfants mettent dans leur cartable, mais certains préfèrent emporter d'autres choses.

FCPE s'inquiète pour les conséquences sur le dos.

RAPPEL FCPE : En 2007, la FCPE a réalisé une pesée nationale des cartables des élèves de CM2, 6^e et 5^e. Résultat : 85 % des enfants avaient un cartable trop lourd. Le record : un cartable de 16 kg ! Parents, soyons donc vigilants à la posture et au dos de vos enfants !

COMMENTAIRE FCPE

Nous reviendrons sur le sujet à la rentrée pour trouver, avec les enseignants, une solution efficace sur cette question qui peut effectivement avoir des conséquences sur la santé de nos enfants.

BCD : ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT

QUESTION PEEP Les associations de parents d'élèves peuvent-elle disposer de la liste du fond de livres de la BCD ?

COMMENTAIRE FCPE

La FCPE ne souhaite pas s'immiscer dans le choix des livres mis à la disposition des élèves par des services compétents et validés par l'équipe pédagogique.